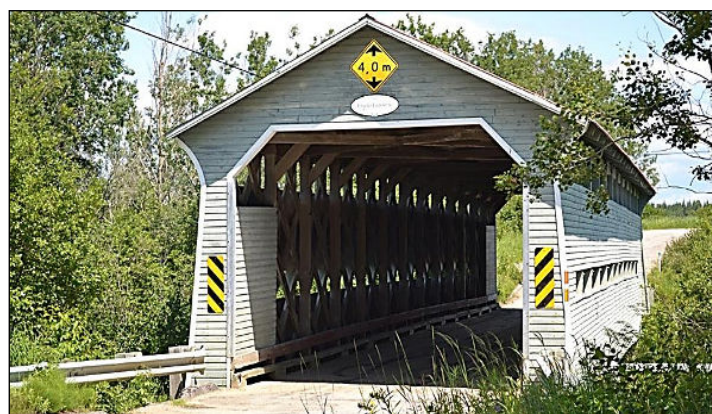


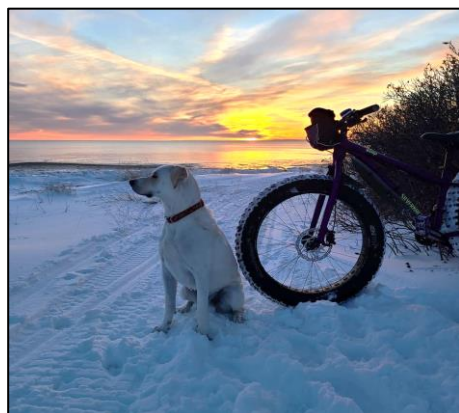


LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition janvier 2022



Crédit photo : Lise Thibeault



Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : Myriam Nadeau



Crédit photo : Guy Gagnon



Crédit photo : Michel Bélanger



Crédit photo : Nancy Guimont

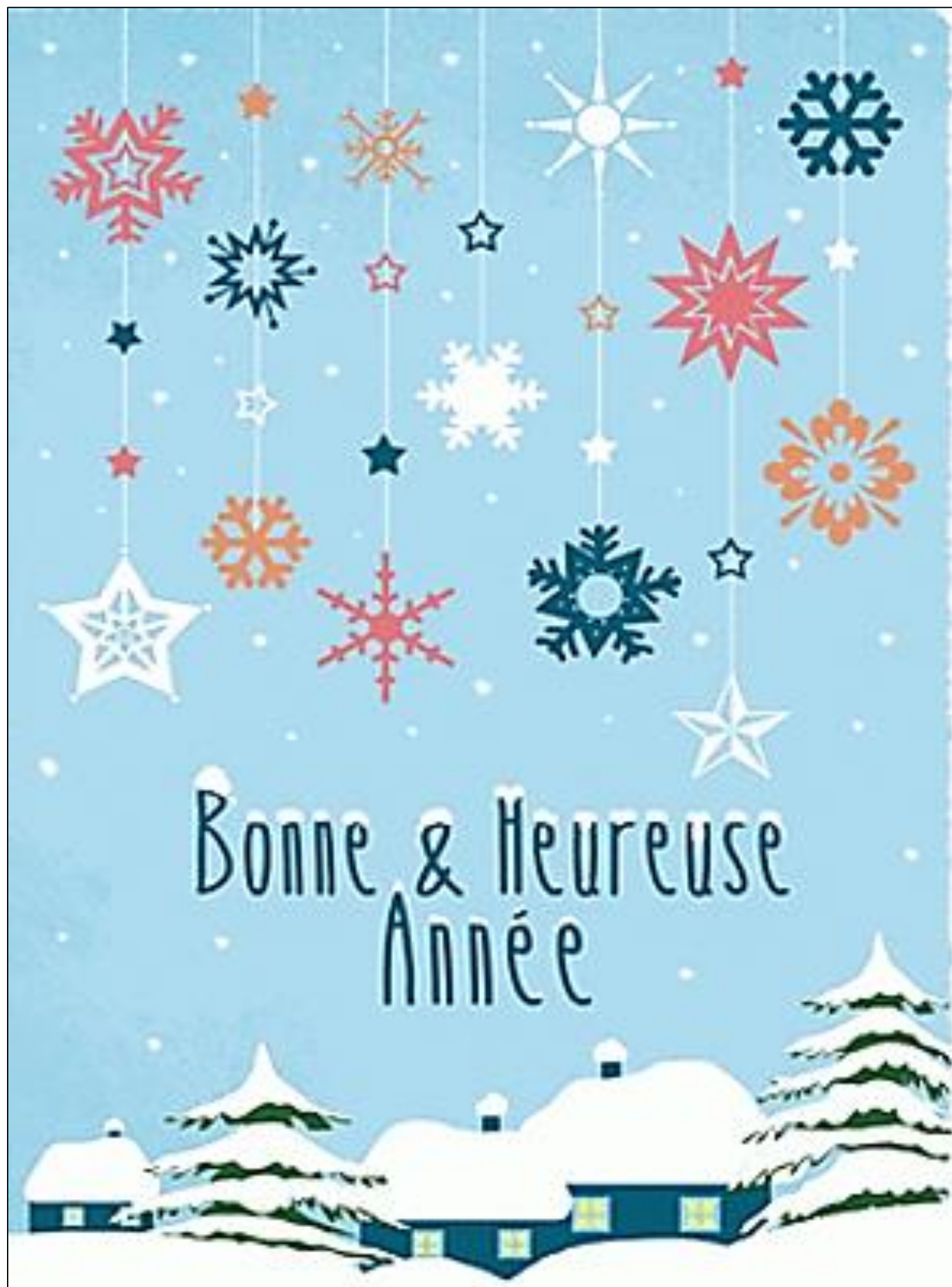


TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	4
BUDGET 2022.....	6
PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL	7
PHOTOS RECHERCHÉES.....	8
LA GUIGNOLÉE À POINTE-AUX-OUTARDES	9
SERVICE DES LOISIRS	10
POLITIQUE FAMILIALE / M.A.D.A.....	14
SERVICE D'URBANISME	16
PROGRAMME RÉNO-RÉGION	17
TRAVAUX PUBLICS.....	18
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE	18
JEUX - DIVERTISSEMENT	21
SEMAINE INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ À MOTONEIGE.....	22
SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	23
CAPSULE SANTÉ.....	26
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	27
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CALENDRIER 2022	28
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT	29
ANNONCES	30
TABLE DES MARÉES	30
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	31
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	31
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	31



Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chère Outardéennes, Outardéens !

Une autre page qui se tourne en ce début de nouvelle année qui se veut des plus animé au niveau des dossiers municipaux. Le nouveau conseil et la direction on due mettre les bouchées double pour arriver à Noël en même temps que tous comme on dit.

De 3 à 4 rencontres par semaine ont occupé notre temps depuis les élections de novembre soit pour la recherche et l'embauche de personnels, la préparation du budget 2022, des rencontres d'informations de promoteurs, sans compter les réunions de la Société de développement, les caucus et assemblées mensuelles.

L'année finie en grand avec le départ à la retraite de M. Richard Dallaire, après 32 ans de loyaux services comme préposé aux travaux publics et aux service incendie dont plusieurs années comme chef pompier. M. Dallaire aura été un employé toujours disponible très apprécié avec un sentiment d'appartenance fort à sa municipalité. Également, Johanne Comeau, adjointe administrative nous quitte pour la région de la Beauce, question familiale, nous aurons pu compter sur 3 belles années de travail professionnel et une collaboration hors pair.

Qui dit départ, dit arrivé, eh oui, nous avons repêché une Outardéenne de souche comme adjointe administrative soit madame Roxanne Marin, une professionnelle du CISSS qui a choisi sa municipalité pour la qualité de vie et la proximité de ses occupations. Un autre Outardéen entre dans le club, cette fois c'est Dany Tremblay Hovington, qui prendra la relève de M. Dallaire au poste de Préposé aux travaux publics. M. Hovington possède plusieurs années d'expérience en mécanique de machinerie lourde et opérateur. Pour les mêmes raisons que madame Marin, M. Hovington a choisi sa magnifique municipalité pour se réaliser jusqu'à sa retraite on l'espère.

Traverse SEMBEC motoneigiste / VTT

Une rencontre a eu lieu en décembre avec M. André Gagnon de SEMBEC et Messieurs Raynald Foster de la CARPO, notre conseiller Georges Jean et moi-même afin d'identifier un accès au sentier de VTT et des motoneigistes à l'entrée, près du 44 chemin principal. Également un sentier balisé permettra la traverse sécuritaire au milieu du terrain de SEMBEC vers Pointe-Lebel. M. Jean et les gens de la CARPO ont déjà dégagé ces sentiers et refait le fossé et nous demandons aux utilisateurs de respecter le balisement du sentier afin de ne pas affecter les champs de culture de SEMBEC.

Réunions et décisions

Le nouveau conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé pour la première fois en présentiel depuis les 20 derniers mois. Lundi le 13 décembre 19h30 nous avons la chance de pouvoir recevoir deux citoyens (ennes) en séance ordinaire et nous avons tout de même enregistré la séance donc la vidéo est disponible sur le site web de la municipalité www.pointe-aux-outardes.ca

Les principaux points de décisions ont été les suivants :

Le conseil a déposé la liste de répartition des dossiers des membres du conseil que vous pourrez retrouver sur le site web de la municipalité à l'onglet décrivant les membres du conseil municipal.

Nous avons accepté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2022 également disponible sur le site WEB. En général les assemblées publiques sont le 2^{ième} lundi du mois à l'exception de juillet que nous avons avancé l'assemblée le premier lundi et ce toujours à 19h30.

Notre municipalité a eu la note parfaite pour deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Seul la Ville de Baie-Comeau et de Pointe-aux-Outardes ont été reconnu conforme dans la MRC de Manicouagan.

Le conseil a accepté de collaborer au projet d'aide financière à l'achat de produits d'hygiène réutilisables de la RGMRM à raison de 50 \$ par utilisateur pour un maximum de 500 \$. Le projet de programme d'aide financière consiste en une subvention de 50 \$ à 75 \$ émise par la RGMRM et un montant complémentaire établi par chacune des municipalités membres (25 \$ à 75 \$), sur le coût d'acquisition (avant taxes). Montant total variant de 50 \$ à 150 \$ par utilisateur et non pas par famille.

Nous avons fait l'embauche de M. Aurèle Imbeault et Tommy Imbeault, pour la période d'ouverture du Centre des loisirs pour la location de ski de fond et pour la patinoire de décembre 2021 à la mi-mars 2022 (selon les humeurs de Dame Nature), comme surveillants des loisirs.

Recharge de la plage rue Labrie

Enfin, le trafic est revenu au normal depuis le début de décembre avec la fin du transport des matières pour la recharge de la plage de la rue Labrie. La réhabilitation du talus et du site d'accès est terminée, reste le gazonnement à faire au printemps. Plus ou moins 300,000 tonnes de matériel ont été transportées et étendues minutieusement, ce qui a nécessité 15,000 voyages de camions au lieu des 22,000 prévus. Ceci en raison des camions semi-remorque avec convoyeur utilisé qui remplaçait pratiquement 3 camions 12 roues.

Assemblée en présentiel

Les assemblées du conseil se tiendront maintenant en présentiel au sous-sol en arrière de l'édifice municipale avec une quantité maximum de 17 personnes afin de respecter la distanciation. Nous procéderons quand même à leurs enregistrements qui seront disponibles sur le site WEB de la municipalité.

Une bonne année 2022 en santé

En terminant, je souhaite à tout le personnel municipal, membres du conseil, ainsi qu'à toute la population et vos familles une année remplie de bonheur et en santé.



Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes.



Voici les grandes lignes du budget adopté lors de la séance spéciale tenue le décembre dernier.

Réponse à la page : 30

Alors, voici les taux de taxes pour l'année 2022 :

- La taxe résidentielle demeure à 1,00 \$.
- La taxe sur les immeubles non résidentiels demeure à 1,93 \$.
- La taxe agricole demeure à 1,00 \$.
- La taxe industrielle demeure à 2,47 \$.

En ce qui concerne les tarifs pour les services :

- La taxe sur les ordures passe de 212 \$ à 215 \$.
- La taxe sur l'aqueduc passe de 227 \$ à 233 \$.
- La taxe d'égout pour la rue David demeure à 207 \$.
- Le coût pour la vidange de la fosse septique passe de 131 \$ à 144 \$.

Quant à la taxe de secteur pour l'entretien de l'enrochement concernant les immeubles situés sur la rue Labrie Ouest, entre le rond-point et le quai municipal (lots 4 à 12), le taux demeure à 0,10 \$/100 \$.

D É P E N S E S	BUDGET 2022	BUDGET 2021	BUDGET (HAUSSE / BAISSE)	
			\$	%
- Administration générale	442 100	442 100	+ 46 710	+ 11,81
- Sécurité publique	310 469	310 469	+ 59 587	+ 23,75
- Transport	339 696	339 696	+ 9 382	+ 2,84
- Hygiène du milieu	406 588	406 588	+ 9 185	+ 2,31
- Santé et bien-être	3 000	3 000	- 3 000	- 50,00
- Urbanisme	90 972	90 972	- 5 725	- 5,92
- Loisirs et culture	247 260	272 260	+ 15 745	+ 6,80
- Frais de financement	12 673	12 673	- 3 392	- 21,11
- Remboursement en capital	43 700	43 700	+ 600	+ 1,39
- Affectations	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	1 896 458 \$	1 896 458 \$	+ 129 092	+ 7,30

R E C E T T E S	BUDGET 2022	BUDGET 2021	BUDGET (HAUSSE / BAISSSE)	
			\$	%
- Taxes	1 555 764	1 555 764	+ 18 659	+ 1,21
- Paiement tenant lieu de taxes	72 830	72 830	+ 3	+ 0,00
- Autres recettes de sources locales	63 272	63 272	+ 18 897	+ 19,29
- Transferts	153 776	153 776	+ 40 717	+ 13,85
- Affectations	50 816	50 186	+ 50 816	0
TOTAL DES RECETTES	1 896 458 \$	1 896 458 \$	+ 129 092	+ 7,30

L'augmentation pour le total des services sera de **22,00\$** pour l'année 2022.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Également, nous joignons à la présente le calendrier des tenues des séances régulières du conseil municipal qui se tiendront **pour l'année 2022, dès 19 h 30.**



Lundi, le 17 janvier
Lundi, le 14 février
Lundi, le 14 mars
Lundi, le 11 avril
Lundi, le 9 mai
Lundi, le 13 juin

Lundi, le 4 juillet
Lundi, le 8 août
Lundi, le 12 septembre
Mardi, le 11 octobre
Lundi, le 14 novembre
Lundi, le 12 décembre

**Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 17 janvier 2022 à 19h30**



À la suite des assouplissements de la Santé publique, les réunions du conseil municipal auront lieu, en présentiel, au sous-sol arrière de l'édifice municipal, au 471, chemin Principal.

Prendre note que vous devrez respecter les consignes sanitaires en vigueur.

TAXES MUNICIPALES

PRENEZ NOTE QUE LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES, POUR L'ANNÉE 2022, SERONT EXPÉDIÉS AUX ALENTOURS DU 20 FÉVRIER 2022.



Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes. Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.

PRENDRE NOTE QUE LORSQUE VOUS INDIQUEZ LE NUMÉRO DE COMPTE SUR VOTRE CHÈQUE, LE NUMÉRO À INSCRIRE EST VOTRE MATRICULE. VOUS POUVEZ AUSSI JOINDRE VOTRE COUPON.

Noter que la municipalité NE DISPOSE PAS de terminal pour le paiement Interac.



PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, à tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes : vos photographies. Des photos qui représentent vos activités de plein air, de paysage, de faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

De plus, prendre note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.



Merci à Mme Lise Thibeault, Mme Geneviève St-Laurent, Mme Myriam Nadeau, M. Guy Gagnon, Mme Nancy Guimont et M. Michel Bélanger pour les photos publiées ce mois-ci.

N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

LA GUIGNOLÉE À POINTE-AUX-OUTARDES



La municipalité tient à remercier la population de Pointe-aux-Outardes et des Buissons pour leur grande générosité ainsi que les bénévoles pour leur implication.

Organisée par les Chevaliers de Colomb, les dons recueillis lors de la *Guignolée*, qui s'est tenue le 2 décembre à l'entrée

du village, a permis d'amasser une **somme de 3 600 \$**.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les parents de l'école les Dunes contribuent en amenant des denrées non périssables à l'école. Par la suite, celles-ci sont acheminées au Carrefour Familial de Chute-aux-Outardes.

Merci pour vos dons monétaires et en denrées. La contribution de tous aide grandement les familles vivant des situations problématiques.



**VOUS VIVEZ UNE PÉRIODE DIFFICILE ?
SACHEZ QUE LE CARREFOUR FAMILIAL
EST LÀ POUR VOUS. **N'HÉSITEZ PAS !**
PLUSIEURS SERVICES ET ACTIVITÉS
SONT OFFERTS.**

**Prendre note que les services reprendront
lundi, le 10 janvier 2022**

**Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous
présenter du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 16 h 00
au 37, rue de l'église à Chute-aux-Outardes
ou à communiquer au 418-567-8920.**

SERVICE DES LOISIRS

Bonne année 2022 ! Que cette nouvelle année soit remplie de santé, de lumière, de bonheur et beaucoup de projets et des activités de loisirs et de culture en grand nombre qui seront répondre à vos attentes !

Veuillez noter que lorsque les écoles sont fermées pour cause de mauvaise température, toutes les activités de la municipalité (centre des loisirs, patinoire, glissade, gymnase) sont annulées également y compris en soirée. Merci de votre compréhension.



Le service des loisirs est à la recherche de ressources pour donner des cours (jour et/ou soir en semaine ou fin de semaine) pour les citoyens. Voici les possibilités de cours à offrir :

- Tricot et/ou crochet
- Danse en ligne/country
- Peinture ou dessin

Si vous êtes intéressé(e) à donner l'un de ses cours, merci de communiquer avec moi à loisirs@Pointe-aux-Outardes.ca

PATINOIRE :

À la suite des directives reçues de la Santé publique. Voici les détails pour la patinoire. *Les mesures pourraient changer en fonction de la situation de la région et de nouveaux assouplissements.*



Activités : Avec **réservations seulement**, *priorité aux résidents de Pointe-aux-Outardes.* La distanciation physique de 1 mètre doit être respectée lors de la pratique de ces activités.

PATINAGE LIBRE ET HOCKEY LIBRE : selon l'horaire établi. Veuillez noter que la salle communautaire du Centre des loisirs est maintenant disponible pour des activités libres.

HORAIRE DE LA PATINOIRE & DU CENTRE DES LOISIRS
(DÈS LE 6 JANVIER 2022)
(TOUJOURS SELON LES HUMEURS DE DAME NATURE)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Après-midi de 13h00 à 16h45						
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	Patinage libre (40 personnes max) 13h00 à 14h45	
					Hockey libre (20 personnes max) 14h45 à 16h45	
FERMÉ ENTRE 17h et 18h						
Soirée de 18h00 à 20h00						
Hockey Jeunes* (20 personnes max) (12 ans & moins) 18h30 à 19h30	Patinage libre (40 personnes max) 18h00 à 19h30	Hockey Jeunes* (20 personnes max) (12 ans & moins) 18h30 à 19h30	Patinage libre (40 personnes max) 18h00 à 19h30	Patinage libre (40 personnes max) 18h00 à 19h30	Patinage libre (40 personnes max) 18h00 à 19h30	
Soirée de 20h00 à 21h45						
Hockey libre (20 personnes max) 19h30 à 21h45	Hockey libre (20 personnes max) 19h30 à 21h45	Hockey libre (20 personnes max) 19h30 à 21h45	Hockey libre (20 personnes max) 19h30 à 21h45	Hockey libre (20 personnes max) 19h30 à 21h45	Hockey libre (20 personnes max) 19h30 à 21h45	
Fermeture 22h00						

Activités dans la grande salle des loisirs :

Tennis, hockey et soccer sur table et jeux de société

IMPORTANT : Veuillez prendre note que pour une raison de sécurité, lors des périodes de hockey (libre et jeunes), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que le protège-cou sont obligatoires pour tous.

Vestiaires : Port du masque en tout temps à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus, 8 personnes maximum par chambre de joueurs. Lavage des mains obligatoire en entrant et en sortant.

Toilettes : Port du masque en tout temps à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus. 2 personnes à la fois. Lavage des mains obligatoire en entrant et en sortant.

Autres consignes : Fontaine d'eau accessible pour le remplissage des gourdes seulement, aucun service de mini cantine ne sera mis en place. Le nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées seront fait par le personnel de la municipalité.

Réservations par téléphone seulement : 418-567-2177 poste 1 du lundi au vendredi entre 18 h 00 et 21 h 00 et les samedis et dimanches entre 13 h 00 et 16 h 00, 18 h 00 et 21 h 00

Prêt d'équipement : Le prêt d'équipement pour la patinoire sera de retour cette saison.

SENTIER DES SKIEURS DE LA SAVANE : Lorsque le sentier sera prêt à être utilisé, l'annonce sera faite sur la page Facebook de la municipalité et sur le site web. Le sentier se veut être un sentier multi usage soit pour la pratique du **ski de fond, raquettes et vélo à pneu surdimensionné (Fatbike)**. Nous vous invitons à être courtois et à respecter les règles du sentier.



En attendant, vous pouvez vous procurer les cartes d'Accès au sentier pour la somme de **20\$** par adresse civique pour la saison en entier. Également la location d'équipement soit des ensembles pour le ski de fond ou raquettes pour la somme de **10\$** par adresse civique pour la saison complète. Prévoir un dépôt de **5\$** par location.

Le dépôt vous est remis au retour de l'équipement.

Nous vous rappelons que depuis 2019 la municipalité a repris le dossier avec l'aide d'une équipe de bénévole pour entres autre l'entretien du sentier, nous tenons à **remercier** chacun des personnes impliquées avec nous pour la tenue de cette activité qui ne cesse de gagner en popularité. Pour ce qui est de l'utilisation du refuge, merci de suivre les recommandations et les mesures sanitaires en vigueur. Pour vous procurer vos cartes et/ou équipements, présentez-vous au Centre des loisirs durant les heures d'ouverture pour les obtenir ou en communiquant au 418-567-2177 poste 1.

SENTIER DES SKIEURS DE LA SAVANE

SKI DE FOND, RAQUETTES ET FATBIKE BONNE PRATIQUE DES SENTIERS

- * Soyez courtois et partagez le sentier.
Cédez ou demandez le passage à l'appel « Piste » ou « Track », et conservez une distance raisonnable entre vous et l'utilisateur qui vous précède. Lorsque vous arrivez à proximité des autres utilisateurs sur le sentier, ralentissez et annoncez-leur poliment votre approche. Soyez prêt à toute éventualité et à vous arrêter s'il le faut.
- * Ne circulez pas dans les sentiers fermés, là où c'est interdit.
Que ce soit pour protéger l'environnement ou pour éviter tout risque de blessure, un sentier est fermé pour de bonnes raisons. Pour les Fatbikes, **ne roulez jamais dans les traces de ski de fond classique.**
- * Respectez la faune et l'environnement.
Soyez attentif au sentier et aux abords de celui-ci : utilisez-le de manière à ne pas détériorer la surface du sentier en évitant notamment les dérapages et les blocages de roue inutiles (Fatbike). Ne jetez pas vos ordures dans les sentiers et n'effrayez pas les animaux. Si vous réparez votre vélo à la suite d'un bris, rapportez toujours les pièces défectueuses à la poubelle la plus proche.
- * Libérez la piste rapidement lors d'un arrêt ou d'une chute. Après une chute, remplissez les trous dans la neige.
- * Si quelqu'un a besoin d'aide, communiquez avec les secours et attendez leur arrivée.
- * Signalez toute irrégularité aux personnes responsables.



BONNE SAISON !

NOUVELLE SESSION DE BADMINTON LIBRE :

Match individuel ou en double (Passeport vaccinal exigé). Au gymnase de l'école les Dunes, les mercredis soir dès le mercredi 13 janvier 2022, 20\$ (12 & +) pour la session d'hiver jusqu'au 7 avril inclusivement (pause durant le relâche).

Inscriptions :

Mercredi, le 12 janvier entre 18 h et 20 h, au Centre des loisirs. Paiement en argent comptant. *Apportez-vos raquettes et vos gourdes ! Places limitées !!*



Après au centre des loisirs au bureau du Superviseur des loisirs.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Réouverture, le mercredi 13 janvier dès 18 h 00, et ce, jusqu'à 20 h 00.

Je suis disponible pour vos suggestions, commentaires ou répondre à vos questions : loisirs@pointe-aux-outardes.ca ou 418-567-2177 poste 1.



POLITIQUE FAMILIALE / M.A.D.A

RETOUR SUR L'ACTIVITÉ DE NOËL

Merci aux nombreuses familles qui ont participé à la matinée de Noël, le 19 décembre dernier près de 70 enfants ont pu rencontrer le Père Noël et la Fée des étoiles, pour recevoir un cadeau en avance. Merci à tous pour votre participation!

Nous espérons que vous avez apprécié autant que nous ont raconté le Père Noël! À l'an prochain! Un merci spécial aux lutins bénévoles qui ont emballés tous les cadeaux!

CAFÉ VIENNOISERIES :



Mercredi le 19 janvier 2021 entre 9 h 00 et 11 h 00.
Sujet du mois : Les activités et les besoins que vous désirez !

Activité gratuite et en respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale en vigueur.

ESPACE FAMILLE ANIMÉ PAR GRAINS DE SOLEIL COTE-NORD :

Activités de jeux moteurs pour les 0-5 ans, samedi 8 janvier 2022 entre 9 h 00 et 11 h 00 au Centre des loisirs. Inscriptions obligatoires.

Réserver votre place directement avec l'organisme au 418-567-2712.



À COLORIER



SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de compléter le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débuteront les travaux ?



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

**PROGRAMMATION 2021-2022
JUSQU'AU 31 MARS 2022**



Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.
Formulaire de demande disponible au bureau municipal.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même.**



SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

RAMONAGE DE CHEMINÉE

Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la période hivernale ?



Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.

Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids ? Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans.

Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de créosote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois). Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3mm (1/8 po) de créosote ou de particules de suie sur les parois d'une cheminée représente un risque potentiel d'incendie.

Si votre amour des feux de foyer est tel que vous en faites tous les soirs de l'hiver, vous devez prévoir un ramonage à mi-saison, généralement après trois ou quatre cordes, tout en considérant que la fréquence de ramonage d'un poêle à bois ne dépend pas seulement de la quantité de bois utilisée, mais aussi de la manière dont on fait les feux, de l'essence de bois utilisée et du taux d'humidité des bûches.



COMMENT RECONNAÎTRE UN FEU DE CONDUIT DE CHEMINÉE ?



Les signes annonciateurs :

- Une odeur spécifique.
- Un ronflement anormal dans le conduit, similaire au bruit d'un essaim d'abeilles.
- Une fumée abondante, des étincelles voire des flammes au débouché supérieur du conduit (souche de cheminée).

COMMENT RÉAGIR EN CAS DE FEU DE CHEMINÉE ?

- Votre premier geste : éloigner immédiatement votre famille pour les mettre à l'abri. Puis, prévenez les pompiers en composant le 911, ce qui est la première étape de la protection de la maison en cas de feu.
- En attendant l'arrivée des pompiers, vous pouvez imbiber d'eau un rouleau d'essuie-tout ou de papier de toilette et le placer dans le foyer de la cheminée. La vapeur d'eau produite étouffe le départ de feu, s'élève dans le conduit de la cheminée et le refroidit sans endommager les éléments qui la constituent. En plus d'éviter de possibles dommages à votre résidence, vous faciliterez le travail des pompiers.
- À ne pas faire : ne versez pas de l'eau froide directement dans l'âtre cela risquerait de fendre ou de déformer la cheminée.



- Une cheminée de type 21000C en bon état devrait toutefois tenir le coup, même si le rugissement du feu a de quoi inquiéter. Si la créosote finit par se consumer sans dommage apparent, faites tout de même inspecter le bâtiment et la cheminée avant toute nouvelle réutilisation. Il se peut que des réparations soient nécessaires.

Sources :

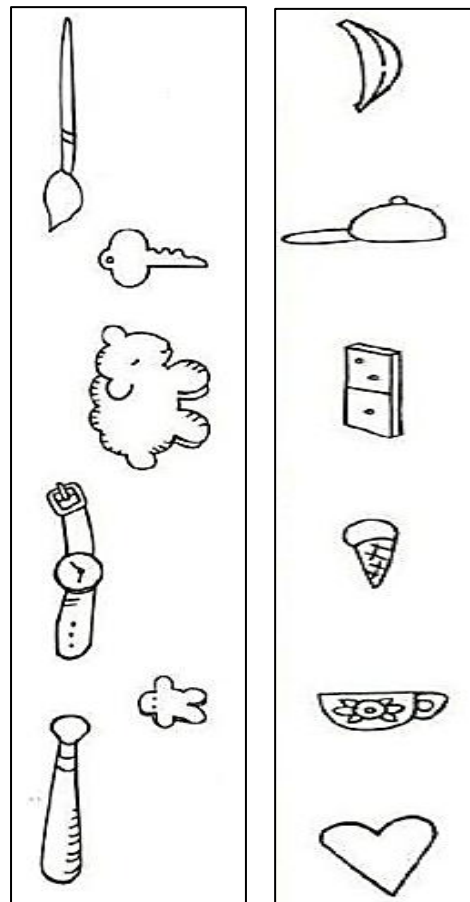
- <https://www.infodimanche.com/actualites/faits-divers/83524/un-feu-de-cheminee-et-le-bon-reflexe>
- <https://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/ramonage-de-cheminee-plus-quune-simple-affaire-de-brossage/>

À COLORIER

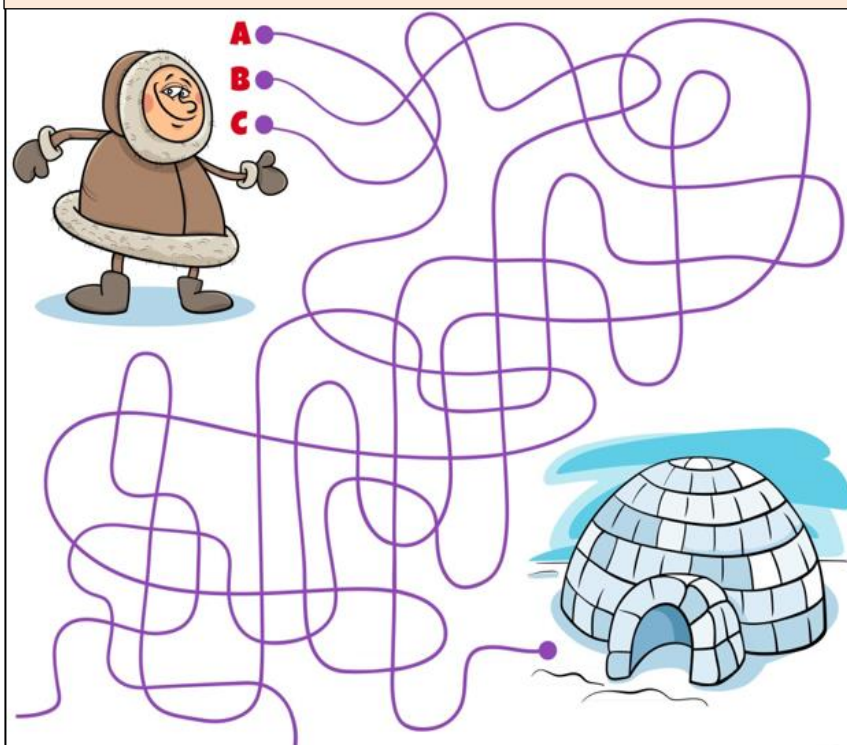


JEUX - DIVERTISSEMENT

CHERCHE ET TROUVE, LES 12 OBJETS SUIVANTS DANS LE DESSIN



AIDE L'ESQUIMAU À RETROUVER SON IGLOO



SEMAINE INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ À MOTONEIGE



La Semaine internationale de la sécurité à motoneige (SISM) aura lieu du 15 au 23 janvier prochain. C'est un événement annuel qui a pour objectif unique de sensibiliser la communauté motoneigiste à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires.

Les 15 et 16 janvier se tiendront les portes ouvertes sur les sentiers motoneige. Afin de pouvoir profiter de l'événement des Portes ouvertes sur les sentiers de motoneige, vous devez obtenir votre droit

d'accès temporaire gratuit. Ce document est OBLIGATOIRE et pourrait vous être demandé en tout temps lors de vos randonnées.



POUR VISITER LES SENTIERS EN TOUTE SÉCURITÉ, VOICI QUELQUES RAPPELS :

- Avoir en tout temps votre droit d'accès temporaire gratuit (imprimé ou accessible sur votre téléphone intelligent) ;
- Le propriétaire d'une motoneige doit détenir une assurance responsabilité civile d'au moins 500 000 \$ et avoir en sa possession cette preuve d'assurance ;
- Toute motoneige doit être immatriculée ;
- L'âge minimum pour conduire une motoneige est de 16 ans. De plus, les conducteurs de 16 et 17 ans doivent détenir un certificat d'aptitude de conduite d'une motoneige ;
- Il est interdit d'avoir plus de passagers sur une motoneige que la capacité prévue par le fabricant ;
- Gardez toujours la droite et demeurez sur les sentiers.

Sources : <https://portesouvertessurlessentiersdemotoneige.ca/fr/>
<https://fcmq.qc.ca/fr/>

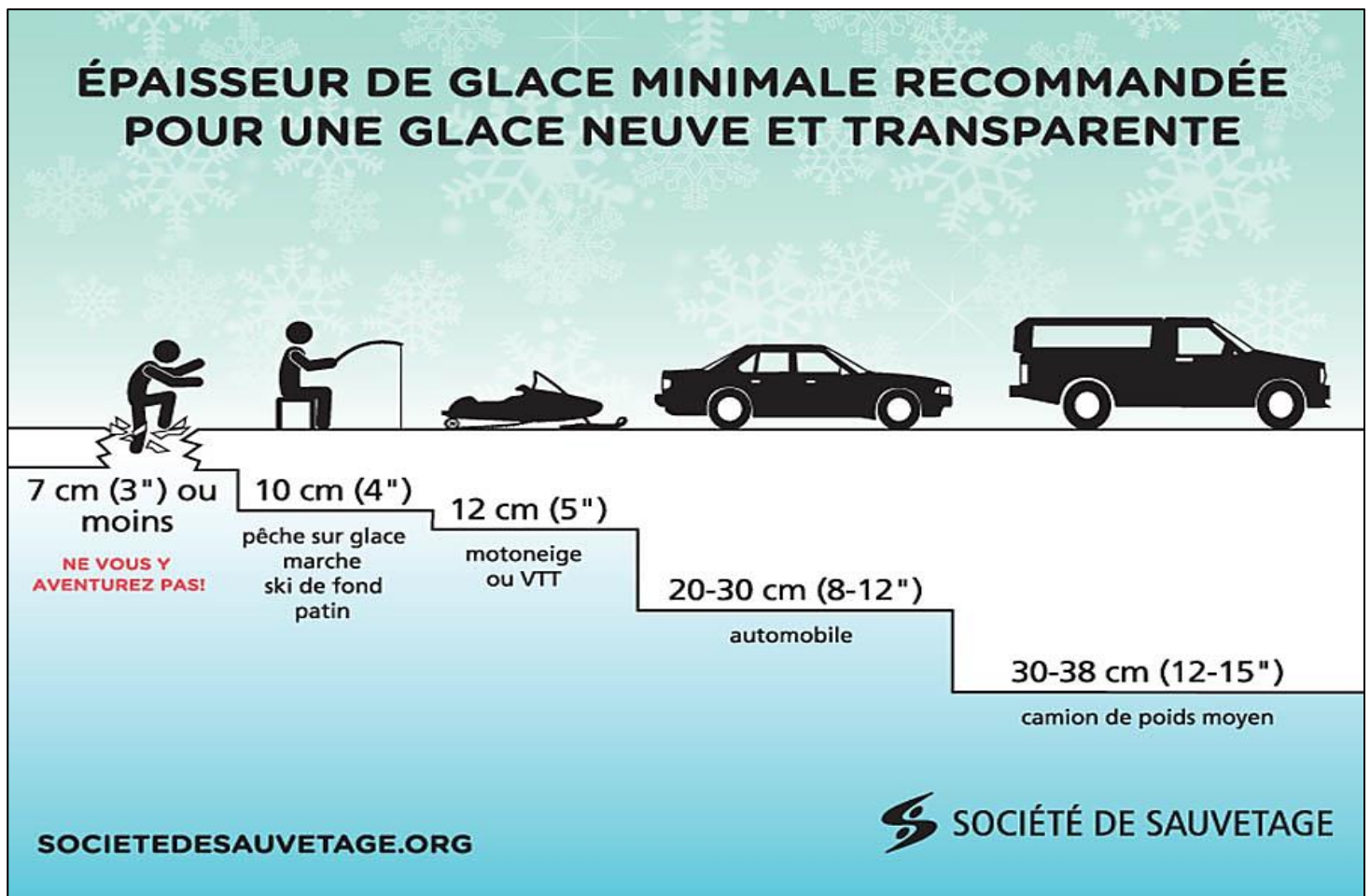
SÉCURITÉ PUBLIQUE

PUIS-JE M'AVENTURER SUR LA GLACE ?

Chaque année, environ sept (7) Québécois perdent la vie par noyade pendant l'hiver. Dans la majorité des cas, les décès se produisent en marchant, en jouant au hockey, en pêchant ou en faisant de la motoneige sur la glace d'un cours d'eau. Pour savoir si un cours d'eau gelé est suffisamment sécuritaire :

➤ **Vérifiez l'épaisseur de la glace**

Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100 %. Vous devez toujours tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la en perçant un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Si l'épaisseur de la glace est de **sept (7) centimètres ou moins, ne vous y aventurez pas.**



Source : <http://societedesauvetage.org/puis-je-maventurer-sur-la-glace/>

DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL

La neige qui s'accumule en bordure des toits à versants peut représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments, sans compter l'affaissement et l'effondrement des toitures. Puisque déneiger et déglacer sont des tâches ardues et risquées, il peut être prudent de faire appel à un professionnel du déneigement. Assurez-vous également de bien déneiger les entrées des bâtiments et les voitures.

➤ **Éviter l'accumulation de neige et de glace**

Par mesure de prévention et pour assurer la sécurité du public, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande aux propriétaires de :

- Retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement ;
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment ;
- Porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément ;
- Confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés.



➤ **Escaliers, portes, balcons et fenêtres**

Après une averse de neige, débroyez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes, balcons et fenêtres, surtout s'ils servent d'**issues de secours**. Il est essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue. Cette précaution sera très utile si vous devez quitter votre maison d'urgence. Une fenêtre coincée par la glace, par exemple, pourrait empêcher l'évacuation.

Source : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/deneiger-et-deglacer.html>

DÉPÔT DE NEIGE SUR L'ACCOTEMENT ET LA CHAUSSÉE

Il est interdit de jeter de la neige sur les voies de circulation et les accotements des chemins publics. En plus de compliquer les opérations de déneigement, cette pratique peut entraîner des conséquences importantes sur la sécurité des usagers de la route.

La neige accumulée réduit la visibilité et peut créer des obstacles qui entraîneraient dans certains cas des pertes de contrôle ou des accidents.

Ces interdictions sont inscrites dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :

498. *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*

507. *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$.*

VÉHICULE IMMOBILISÉ SUR L'ACCOTEMENT

Enfin, il est interdit d'immobiliser son véhicule sur l'accotement d'une voie de circulation ou d'un chemin public, notamment de manière à nuire ou gêner diverses opérations, dont celles de déneigement.

Cette interdiction est inscrite dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :

Art. 382 – *Sauf en cas de nécessité, nul ne peut immobiliser un véhicule routier de manière à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation, l'exécution de travaux ou l'entretien du chemin ou à entraver l'accès à une propriété.*

Art. 500 – *Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.*

Les patrouilleurs du Ministère veilleront à ce que la réglementation soit respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir au besoin.

Sources : *Caroline Rondeau, conseillère en communication - Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, poste 48375*

*Sarah Gaudreault, conseillère en communication - Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, poste 48302*

CAPSULE SANTÉ

COMBATTRE LES BLUES DE L'HIVER

Alors que les journées raccourcissent et que la température refroidit, votre famille et vous pourriez être tentés de faire comme certains animaux et hiberner dans le confort et la chaleur de votre maison. Cependant, si vous faites partie des 15 à 20 pour cent des personnes qui souffrent du cafard de l'hiver, résistez à l'envie de vous enrouler dans une couette. Essayez plutôt :

Bravez le froid. Habillez-vous chaudement et allez marcher, particulièrement les jours ensoleillés. Chaque rayon de soleil devrait stimuler votre humeur.

Faites de l'exercice !

Le vélo stationnaire, le yoga, une soirée de danse ou toutes autres activités physiques vous aideront à accroître votre énergie et à libérer l'endorphine qui modifie l'humeur. Augmentez votre exposition à la lumière, faites de l'exercice et passez plus de temps à l'extérieur. Chaussez vos vieux patins, montez sur une paire de skis ou passez une journée dehors en famille et amusez-vous !



MOTS CACHÉS : FRUITS DE MER (11 lettres mélangées)

M	N	O	S	T	E	N	R	O	C	N	E	A
P	A	L	O	U	R	D	E	S	M	Y	E	S
N	I	L	U	A	E	T	U	O	C	L	E	S
S	X	N	C	U	A	E	M	R	O	T	S	E
E	U	I	R	R	A	M	L	A	C	E	E	T
T	A	S	A	E	D	N	A	M	A	U	L	S
T	E	R	B	N	I	C	C	U	B	Q	C	U
E	T	U	E	E	U	T	P	S	G	U	N	O
V	R	O	U	S	E	L	U	O	M	O	O	G
E	U	Q	E	R	T	I	U	H	U	B	T	N
R	O	E	E	N	G	I	A	R	A	L	E	A
C	T	U	A	E	N	R	O	G	I	B	P	L
D	R	A	M	O	H	E	L	L	I	R	T	E

LANGOUSTES
BIGORNEAU
CREVETTES
ENCORNETS
PALOURDES
PETONCLES
TOURTEAUX
ARAIGNEE
BOUQUET
COUTEAU
ETRILLE
AMANDE
BUCCIN
CALMAR

HOMARD
HUITRE
MOULES
ORMEAU
OURSIN
POULPE
CRABE
COQUE
CLAM
MYES



Réponse à la page : 30

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Chute-aux-Outardes

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT (deux (2) façons de procéder)



- Téléphoner au numéro **418-567-2274** (poste 0), laisser votre nom et numéro de téléphone.
- Présentez-vous à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

Horaires du service : **Municipalité de Pointe-aux-Outardes** située au 471, chemin Principal. Tous les mardis de 8 h 00 à 9 h 45 (Non disponible pour l'instant).

En ce qui concerne les mesures sanitaires.

Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.



Télévision régionale de la Péninsule
Licence 201806024482-01

BINGO TÉLÉ

TOUS LES JEUDIS À 19 h 30

Total des prix 3 000\$
à chaque semaine

Livret : 10\$ Bonanza : 1\$

POINT DE VENTE :

Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (TVRP)
113, rue Vallilée. Pour information : 418-567-2650.

**Heures d'ouverture pour
acheter vos cartes**

**Mardi de 8 h 30 à 16 h 00
Mercredi de 8 h 30 à 16 h 00
Jeudi de 8 h 30 à 19 h 15**

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CALENDRIER

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.

Janvier				
L	M	M	J	V
1-2	3	4	5	6
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Février				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28				



Ordures : lundis



Recyclage : vendredis



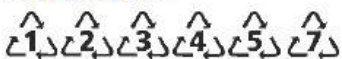
Installations fermées : les 1 et 2 janvier

QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

PAPIER ET CARTON

- Journal, annuaires, circulaires, livres, revues
- Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
- Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

PLASTIQUE



- Bouteilles
- Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
- Bouchons et couvercles de plastique
- Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

VERRE

- Bouteilles, contenants, pots
- Miroirs, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

MÉTAL

- Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
- Boîtes de conserve, couvercles
- Cannettes métalliques et en aluminium

Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)
du mardi au samedi de 8 h 00 à 16 h 00
800, avenue E.-Schlemm

Magasin de réemploi phase 2 :
du mardi au samedi de 9 h 00 à 16 h 00
800, avenue E.-Schlemm

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

RÉPONSE MOTS CACHÉS -
MOIS DU BLANC

SERVIETTES

RÉPONSE LABYRINTHE -
ESQUIMAU

A

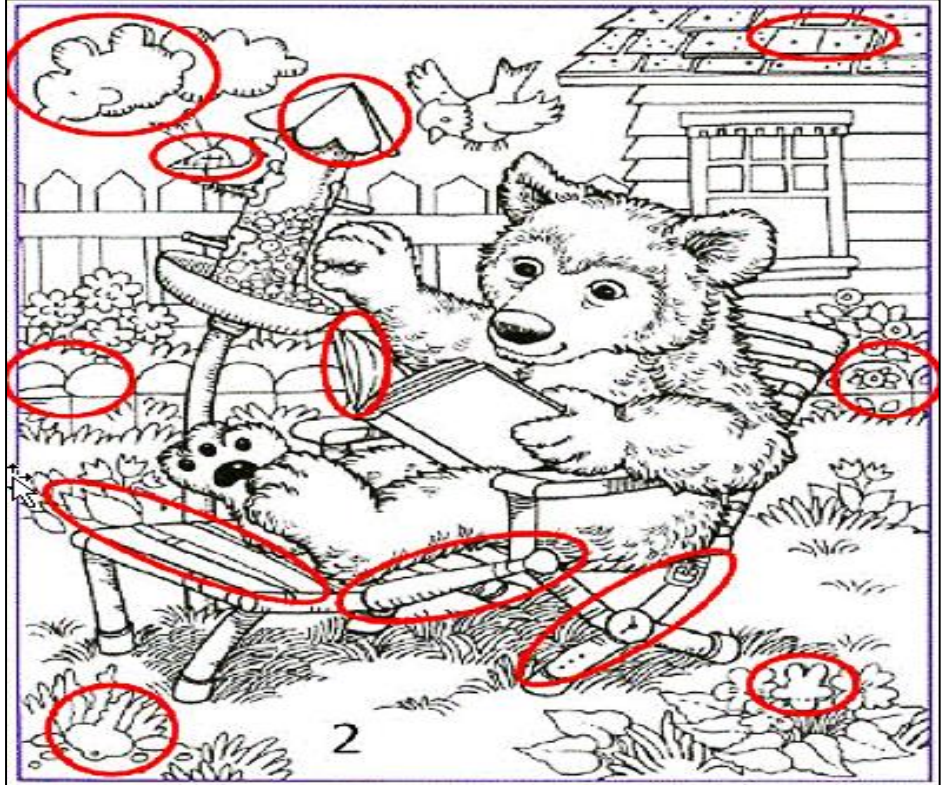
RÉPONSE FRUITS DE MER

LANGOUSTINE

À

COLORIER

RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE



ANNONCES



L'Arc-en-ciel
25 ans

CAFÉS-RENCONTRES MOIS DE JANVIER

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.
L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



QUAND
Les lundis 10 et 24 janvier
dès 19 h 00

LIEU
835, boul. Joliet

Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Yolande 418-589-8055 ou auprès de Brigitte 418-296-9725

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :

 **L'Arc-en-ciel entraide face au deuil**

Conception : Johanne Comeau

TABLE DES MARÉES



**VOICI L'HORAIRE DES
MARÉES POUR LE MOIS
DE JANVIER**

**DONNÉES INDISPONIBLES
AU MOMENT D'ÉCRIRE
CES LIGNES**

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal

Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Site web : www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (mercredi soir) : 418-567-2281 poste 5109

Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (Refuge Chapitou) : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacarreur **est le 20 de chaque mois.**

